



■ Le président de la Région a passé la journée à Cognac, hier ■ Rencontre de la filière cognac, visite de l'entreprise Grégoire... ■ Autour d'un thème: le climat.

Alain Rousset en défenseur du climat, à Cognac

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

De l'entreprise Grégoire qui fabrique des machines à vendanger en matinée... à l'Union locale de la CGT pour rencontrer les salariés de Verallia dans la soirée. Alain Rousset a largement mis son temps à profit, hier, lors de sa venue à Cognac. Entre ces deux rendez-vous, le président de la Région Nouvelle-Aquitaine a aussi échangé avec les élus et la préfète autour de la question du foncier sur l'agglomération, réuni autour de lui les acteurs de la filière cognac et signé, avec le Département, la convention Néo Terra. Fil rouge de cette journée: les enjeux climatiques.

«On risque d'être dans le climat de Séville dans une vingtaine ou une trentaine d'années», a rappelé Alain Rousset pour expliquer la feuille de route adoptée par la Région en juillet 2019. Néo Terra doit permettre d'accélérer les transitions environnementale et climatique dans «toutes nos politiques, de l'agriculture à l'industrie».

Une feuille de route qui a trouvé écho auprès du Département de la Charente. Le territoire a été le premier de toute la Nouvelle-Aqui-



Alain Rousset a débuté sa journée à l'entreprise Grégoire, à Châteaubernard, qui mise sur l'innovation.

Photo J.P.

taine à signer la convention-cadre hier. «Ce n'est pas une démarche du grand soir mais une démarche pragmatique, estime Jérôme Sourisseau, président du Département et de Grand Cognac. Elle

permet d'avancer dans le bon sens sans jamais reculer.»

Parmi les premières actions recensées, le Département s'engage à renforcer l'éducation à l'environnement, à investir un million d'euros dans des véhicules électriques pour doter les aides à domicile, à accélérer la transition agro-écologique en accompagnant la Chambre d'agriculture à hauteur de 200.000 euros pour aider les agriculteurs dans la certification HVE... Démarche dans laquelle de nombreux viticulteurs sont déjà engagés.

Des compromis autour du foncier

Cette transition écologique, elle passe aussi par une diminution de l'artificialisation des sols: moins 50 % par rapport aux dix dernières années, a fixé la Région. Et ça, ça a du mal à passer sur le territoire de l'agglomération, compte tenu de l'activité soutenue de la filière

cognac. C'était l'objet de la rencontre avec les élus en matinée. «Une réunion constructive», selon Jérôme Sourisseau. «J'y suis arrivé avec ma burette à huile», glisse Alain Rousset, usant de son expression fétiche.

«Les moins 50 %, c'est un calcul qui se fait à l'échelle régionale» et qui autorise donc un peu de souplesse. Pas question de freiner l'activité du cognac. «C'est du développement économique. Tant qu'ils ne font pas de lotissements ou de grandes surfaces...»

«Il faut trouver le bon compromis et tenir compte des spécificités. Ici, chaque mètre carré de terre agricole est préservé. Quand on en consomme, c'est qu'on n'a pas le choix», dit Jérôme Sourisseau, qui s'était agacé, en septembre, face à l'avis défavorable de la préfecture sur le Scot (Schéma de cohérence territoriale). Le document va être repris et ajusté, au vu des discussions d'hier, avant d'être soumis à enquête publique.

Centre de recherche du cognac: première pierre en 2023

Le terrain s'étend sur 8.000 m² en bord de Charente entre les rues Etienne-Augier, du Port et Alfred-de-Vigny, à Cognac. Dans les années à venir, il va voir pousser un centre d'innovation R & D (recherche et développement), de collaboration et de formation porté par le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC). C'est le chantier des nouveaux élus, qui ont profité de la venue d'Alain Rousset, hier, pour avancer une date. La première pierre

devrait être posée en 2023. Ce centre doit permettre à la filière cognac «de conforter sa compétitivité et de se développer durablement dans un secteur en constante mutation». Il «illustre l'engagement de la filière Cognac en matière de développement durable et sa volonté de s'ancrer et d'investir dans son territoire et dans la ville de Cognac. Cet investissement contribuera au positionnement de notre région comme territoire à fort potentiel innovant.»

Le chiffre

160.115

euros. C'est le montant des aides versées par la Région à l'entreprise Grégoire, depuis 2017. Elles ont permis à la société de Châteaubernard de développer des équipements en matière de pulvérisation confinée. Elles l'ont aussi aidée à mettre sur pied un simulateur en réalité virtuelle de conduite de machine à vendanger qu'Alain Rousset a pu lui-même tester hier matin. Un projet réalisé en collaboration avec le studio Nyx d'Angoulême. L'outil, qui met l'accent sur l'éco-conduite et l'usage des pesticides, sera notamment utilisé à l'Ireo, la Maison familiale et rurale de Cherves-Richemont pour ses formations. Pour diffuser au maximum cette technologie, le logiciel de simulation sera mis à disposition du public sous une licence libre.

Le fret pourrait reprendre en 2022

Deux ans qu'il est à l'arrêt mais «les signaux sont au vert», selon Jérôme Sourisseau, le président de Grand Cognac, résolument optimiste pour une reprise du fret en 2022. En fin d'année 2018, Naviland Cargo avait pris la décision de ne plus assurer les navettes entre Cognac et Bordeaux pour rejoindre les ports du Havre et de Fos-sur-Mer par voie ferroviaire. Hennessy, principal utilisateur, était monté au créneau, mais cela n'avait pas suffi. «Aujourd'hui, nous avons un engagement de l'ensemble des partenaires. Ils sont prêts à assumer le surcoût. Les choses sont extrêmement bien engagées.» La région devrait prendre en charge la rénovation de la ligne. «Pas de soucis, dit Alain Rousset. L'utilisation du camion n'est pas une voie d'avenir.»

PENDANT LA DURÉE DU COUVRE-FEU
JOURNÉE CONTINUE
DU LUNDI AU SAMEDI 8H30-18H
OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Intermarché

leDRIVE
www.drive.intermarche.com

Intermarché



SEGONZAC

Le port
du masque
est obligatoire

